

Marseille, le 13 octobre 2023

Monsieur Quentin DESGACHES

Objet : Certificat d'accomplissement

Monsieur,

Suite à votre mission au titre du volontariat international en entreprise, j'ai le plaisir de vous adresser votre certificat d'accomplissement d'un Volontariat International en Entreprise.

J'espère que cette mission vous aura apporté satisfaction sur le plan personnel et qu'elle vous ouvrira des perspectives nouvelles pour votre avenir professionnel.

Afin de valoriser encore cette expérience, Business France a mis en place un Club des Anciens Volontaires auquel vous pourrez adhérer, gratuitement, en vous connectant au site internet <http://clubvie.fr>

Ce Club a pour but de créer une communauté dynamique et d'assurer un suivi après la fin de votre mission. Vous y trouverez notamment un annuaire des Anciens, un Forum de discussion et un espace emploi....

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Christophe MONNIER
Directeur du V.I.E



CERTIFICAT D'ACCOMPLISSEMENT D'UN VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE

French International Internship Programme V.I.E Certificate

Le Ministère en charge du Commerce Extérieur atteste que **Monsieur Quentin DESGACHES** né le **20/10/1994** à **Romans-sur-Isère**, de nationalité **Française**, a effectué une mission de volontariat international en entreprise (article L. 122-1 et suivants du code du service national et décrets d'application subséquents) **du 01/06/2022 au 30/09/2023 au CANADA** pour le compte de **SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE**.

The French Ministry in charge of Foreign Trade hereby certifies that Mr Quentin DESGACHES born on 10/20/1994 in Romans-sur-Isère, of France nationality, has successfully completed a French International Internship Programme (Article L. 122-1 et seq. of the National Service Code and subsequent implementing decrees) from 6/1/2022 to 9/30/2023 in CANADA for SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE.

Ce certificat est établi pour faire et valoir ce que de droit.
This certificate is issued for all legal intents and purposes.

Par délégation du Ministère
en charge du Commerce Extérieur
Directeur V.I.E Business France

*By delegation of the French Ministry
of Foreign Trade
Director of V.I.E, Business France*



Christophe MONNIER
Directeur du V.I.E

Rappel des articles L. 122-15 à L. 122-17 du Code du service national
« Article L122-15 »

Le temps du service accompli au titre du volontariat international, d'une durée au moins égale à six mois, est assimilé à une période d'assurance pour l'ouverture et le calcul des droits à retraite dans le premier régime d'assurance vieillesse de base auquel le volontaire est affilié à titre obligatoire postérieurement à son volontariat.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa ci-dessus, le temps du service, d'une durée au moins égale à six mois, accompli au titre du volontariat est pris en compte par le régime spécial de retraite auquel l'assuré est ultérieurement affilié.

Les sommes représentatives de la prise en compte par les régimes d'assurance vieillesse de base obligatoires sont prises en charge par le fonds de solidarité vieillesse mentionné à l'article L. 135-1 du code de la sécurité sociale.

Article L122-16

Pour l'accès à un emploi de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et des entreprises publiques dont le personnel est soumis à un statut réglementaire, la limite d'âge est reculée d'un temps égal au temps effectif du volontariat international.

Ce temps effectif de volontariat est compté dans le calcul de l'ancienneté de service exigée dans les fonctions publiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics hospitaliers.

Article L122-17

Le temps effectif de volontariat international est compté dans la durée d'expérience professionnelle requise pour le bénéfice de la validation des acquis professionnels en vue de la délivrance d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou technologique ou d'un titre professionnel. ».

